

Jean-Philippe de Lespinay
La Mouhée
85110 CHANTONNAY
Tél/fax : 02 53 07 33 35
Mob : 06 82 92 69 03
Email : jpl@tree-logic.com

**Présidence de la République
Palais de l'Élysée
Monsieur Emmanuel Macron Président
55 rue du Faubourg St Honoré
75008 Paris**

La Mouhée, 2 avril 2024

Lettre en recommandé avec AR

Objet : Demande de grâce présidentielle

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de solliciter votre grâce présidentielle face aux condamnations judiciaires abusives à répétition qui me frappent depuis plus de trente ans. J'en suis aujourd'hui à quarante condamnations, toutes obtenues par fabrication de faux de la part des juges, assistés par le recel de pièces essentielles par les procureurs ou leur refus d'instruire. Je suis visiblement sur la liste noire des magistrats. Sur les seules quatre dernières années ils m'ont condamné treize fois m'imposant de verser 293.131 € aux escrocs contre lesquels je réclame justice. Une somme qu'il m'est impossible de payer avec ma retraite de 1.900 € par mois et une fille majeure handicapée à charge (**pièce 1**). Imaginez mon sentiment d'impuissance face à aux agressions de tout un système s'abritant derrière l'Etat s'attaquant à un seul individu. Je ne suis sûrement pas loin d'un record du monde d'injustices et hélas, il est français.

Mon exposé va être long mais ce qui m'est arrivé est long aussi. Il s'agit de vous faire mesurer une partie de l'étendue des agressions dont j'ai souffert afin que vous ressentiez peut-être l'envie de m'accorder la grâce présidentielle. Vous trouverez ci-joint toutes les pièces démontrant mes dires.

De 1986 à 2000, il s'agit simplement pour les magistrats *français* de tuer mon invention *française* unique au monde : « l'Intelligence artificielle raisonnante » accessible à tous qui rend les machines intelligentes, capables d'apprendre et de dialoguer en français avec les humains. A mes yeux, sans prétention excessive, elle mérite le prix Nobel. Elle a d'ailleurs reçu le prix américain Awards.ai en 2017 (**pièce 14, blog n° 151**) une consécration française unique dans l'histoire. Cette innovation a déplu aux chercheurs universitaires informaticiens qui ont vu un ordinateur devenu intelligent programmer mieux qu'eux entre les mains de non-informaticiens. Leur métier était devenu obsolète et allait disparaître. Ils n'ont pas non plus aimé qu'elle soit le fait d'un vulgaire commercial encensé par la presse, même pas informaticien, ni ingénieur, ni appartenant à une administration liée à la recherche. Ils ont alors instauré un black out total de l'Etat sur mon invention. C'est facile à voir sur Internet où aucun fonctionnaire, aucun organisme officiel, ni bien entendu aucun responsable informatique, n'en parle. Je suis interdit d'exposition et de conférence dans leurs salons, de publication dans leurs revues scientifiques. Le public doit ignorer cette percée française attendue depuis longtemps dans le monde (la « Singularité »). On appelle sûrement ça le service public.

Le lobbying des universitaires contre ma personne au sein des administrations a amené les juges administratifs à me reprendre trois ans de crédit impôt recherche, contestant mon innovation pourtant expertisée par le Ministère de la Recherche qui m'avait nommé « technicien de recherche » en intelligence artificielle pour me protéger. Cette ponction a coulé ma société de R&D chargée de commercialiser mon IA. Puis le fisc a hypothqué secrètement ma maison que ma femme et moi possédions à 50-50 mariés en séparation de biens, une procédure illégale car il n'aurait dû hypothquer que ma part. Quand nous l'avons vendue pour reconstituer des capitaux, il nous restait de quoi vivre trois mois avec nos quatre enfants. Un moment de stress affreux, causé par mon propre pays, que je ne suis pas près d'oublier ! Cette saisie m'a ruiné et coulé une deuxième fois mon entreprise. En 1999, j'ai cependant convaincu le capital risque de m'accorder les capitaux pour commercialiser la dernière version de mon intelligence artificielle que je venais de mettre au point (Tiara), cette fois-ci vocale, s'installant sur tous les ordinateurs. Ma société nantaise adoubée par le capital et des business angels parisiens, je me suis cru enfin invincible. Erreur ! Un

an plus tard mes adversaires avaient trouvé la parade : le tribunal de commerce de Nantes m'a interdit de gérer pour dix ans pour mettre ma société en faillite et tuer définitivement mon IA ! Sur un faux dossier concocté par un procureur (Calut), un liquidateur (Dolley) et le président du tribunal (Louis Vercelletto). Le procureur Jean-Luc Besson qui officiait à Nantes à cette époque peut le confirmer ([article 68 de mon blog](#)). Cette sanction exorbitante, sans preuve, a mis mon personnel et moi-même au chômage et fait perdre les capitaux investis par mes investisseurs. Elle fut confirmée en référé ([article 40](#)), puis en appel ([article 49](#)) et enfin en cassation ([articles 63 et 74](#)) sans jamais juger ma gestion ce qui montre l'étendue de la corruption des magistrats.

En 2022, j'ai signalé dix-sept magistrats corrompus au Conseil supérieur de la magistrature, signalements acceptés par son secrétariat comme bien argumentés. Mais, en dépit de son obligation d'intégrité, le CSM s'est révélé tout aussi malhonnête que les dix-sept magistrats incriminés, rejetant d'un bloc mes plaintes pour « complotisme » et évitant d'aborder les forfaitures les plus graves ([article 247](#)). Il est d'ailleurs ironique de solliciter votre grâce sachant que selon la Constitution vous êtes le président de cette institution qui, il est vrai, ne s'est pas gênée pour poursuivre votre garde des Sceaux. Lui pourtant, il est légitimé par le suffrage universel des Français qui ont élu le président qui l'a nommé. Le milieu judiciaire navigue en pleine forfaiture (« Mur des Cons »), *assumée qui plus est*. En effet, elle est de notoriété publique, outre par son stand à la fête de l'Humanité « contre les violences policières », mais aussi par mon blog de lanceur d'alertes (<https://wordpress.com/view/jeanphilippelespinay.blog>) entretenu depuis douze ans, lu à ce jour par 86 000 visiteurs du monde entier ([pièce 5](#)), qui dénonce les agressions continues des magistrats français *en les nommant* contre un citoyen intègre. N'encourant pas de poursuite en diffamation ni d'outrage à magistrat, mes lecteurs en déduisent qu'il est l'expression de la vérité. Je l'ai créé pour faire pression sur eux en les jugeant à leur tour afin que, honteux, ils cessent leurs agressions. Mais ces gens n'ont aucun honneur ni aucun respect pour leur fonction et ils recommencent sans cesse, m'obligeant à poursuivre ma publicité sur la justice française qui souille l'image de notre pays.

Autre étonnante corruption judiciaire : *tous mes avocats* sauf un, soit une quinzaine, m'ont lâché ou plaidé contre moi en mon absence, remettant parfois leurs conclusions aux tribunaux sans me les faire lire, « oubliant » volontairement de faire appel, « oubliant » de joindre des pièces essentielles, par exemple les prisées de commissaires-priseurs prouvant le recel successoral commis par mon frère et ma sœur. Ils sont complices des juges, bon gré mal gré ([blog articles 219 et 222](#)).

Quant à la corruption des procureurs, c'est pire : ils classent d'abord sans suite mes plaintes pour recel successoral contre mon frère et ma sœur pour « infraction insuffisamment caractérisée » alors que la preuve irréfutable du recel est jointe : les fameuses prisées, avec l'aveu de mon frère qu'il recèle des biens de la succession Lespinay ([blog 226](#)). Face à mes relances, ils lancent secrètement l'enquête. Mon avocat l'apprend et réclame copie de la procédure. Alors, ils la perdent. Ils me font lanterner un an en la cherchant. Finalement, sous ma pression, ils me la remettent mais, *par deux fois*, sans les auditions de mon frère et de ma sœur ! ([blog 174 et 227](#)) Face à la police et à la gendarmerie, ces derniers avaient sûrement été contraints de reconnaître leur recel, donc la falsification du testament pour le dissimuler, donc l'étendue de la spoliation de mon héritage. Il ne fallait pas que j'en aie la preuve. En première et deuxième instance, mes avocats ne pouvant présenter ni les aveux de mes deux adversaires ni la copie des prisées, les tribunaux me condamnent « faute de preuve » pour procédure « abusive et dilatoire » à verser 7.000 € à mes frère et sœur, qui gardent en plus les biens volés ! Les prisées sont pourtant bien entre les mains des juges, dans le PV de difficulté du notaire de la succession qui a lancé le procès sur la succession ([blog 162](#) pages 56 à 70). Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Devant la foule de tricheries de la cour d'appel de Versailles, je pars en cassation. Voilà comment en France l'honnête citoyen finit par engorger les tribunaux. Hélas, la cour de cassation va certainement rejeter mon pourvoi. Le conseiller chargé de l'instruire a rendu un rapport aux termes duquel, dixit mon avocat Maître Thomas Lyon-Caen (avocat irréprochable qui a très bien travaillé sur ma défense) : « *comme on pouvait le craindre, il propose un rejet non spécialement motivé sur l'ensemble de nos moyens* ».

Reprends mon histoire, sous l'angle privé. En 2002, mon interdiction de gérer force mes investisseurs à m'abandonner. Je deviens chômeur. En 2004, mon épouse, découragée par tant d'adversité et si peu de revenus, demande le divorce. Merci la magistrature ! Je dois déménager. En 2005 un juge ripou prononce mon expulsion de l'appartement que je viens de louer. Puis une foule de juges nantais se déchaîne pour la rendre irréversible, assistée par de nombreuses administrations. Pour justifier notre expulsion d'urgence, le juge de l'exécution Daniel Castagné falsifie grossièrement les dates ([blog 86](#)). Alors je porte plainte contre lui pour escroquerie et forfaiture, sans suite en dépit de mes relances ([blog 87](#)). Le 31 octobre 2005 au

matin, la veille de la trêve hivernale, la police vient nous éjecter ma fille cadette et moi comme si j'étais l'ennemi public n°1. Je déménage donc à nouveau avec ma fille, cette fois-ci chez mes vieux parents en Vendée dans une dépendance vétuste et humide de la propriété familiale.

En 2011 je deviens retraité avec une pension calculée sur des salaires divisés par deux par le tribunal de commerce ([blog 58](#)). C'est tout le bénéfice d'appartenir au pays des droits de l'homme.

En 2008, mon père est mort et ma mère devenue veuve, complètement perdue. Ma fille et moi continuons à l'assister et à l'aimer. Deux ans plus tard, la magistrature frappe à nouveau : *Claude Oesinger, juge des tutelles de la Roche sur Yon, accorde secrètement la tutelle de notre mère, 86 ans, à mon frère*, un irresponsable incompetent sans emploi depuis plus de trente ans devenu mon ennemi juré depuis l'ouverture de la succession. Cette décision sera blâmée par deux tribunaux conscients des dommages causés à notre mère ([pièce 12](#)), mais sans effet sur la tutelle. Il obtient ainsi un pouvoir exorbitant sur notre mère âgée, nos biens de famille historiques, 160 ha de terres avec fermiers, son château avec ses dépendances et ses comptes en banque dont celui bien nourri de la SCI familiale que je dirige. Il s'en sert en catimini pour moderniser sa maison mais jamais pour entretenir nos biens ce qui m'oblige à la faire à sa place : 60.000 € de frais en 14 ans jamais remboursés et une propriété qu'il laisse s'écrouler volontairement ([pièce 19](#)). Il s'en sert aussi pour se payer un avocat coûteux, Pascal Koerfer, prétendument chargé de défendre les intérêts de notre mère mais en fait missionné contre ses intérêts. Il plaide mon expulsion en référé « de la part de ma mère », d'où mon procès contre cet individu pas gêné d'être payé par une cliente et de plaider contre elle, où je serai condamné à 1 € symbolique car il faut bien que je sois condamné. De mon côté, les frais de justice sont toujours à ma charge.

Fin 2010, assuré de devenir tuteur, mon frère enlève avec sa sœur notre mère du château où elle vit depuis soixante ans, pour le vendre. En dépit de ses supplications, ils la séquestrent chez lui à Magny en Vexin, à 475 km de chez elle où elle se sent très mal et devient dépressive. Ils la placent alors secrètement dans des hôpitaux dont ils ne donnent pas l'adresse à la famille pour que nous ne puissions lui rendre visite et suggérer son retour chez elle en Vendée, puis dans un Ehpad encore plus loin, un mouvoir où la pauvre ne reçoit aucune visite ([pièce 12](#)). Il est visible qu'elle doit mourir. Il nous faut une journée entière de route à ma fille et moi depuis la Vendée pour la voir une demi-heure. Après, elle est trop fatiguée. Mais pour elle c'est une demi-heure de bonheur. Je harcèle le juge Oesinger pour qu'il impose son retour chez elle comme elle le réclame en pleurant, puis les juges de tutelles de Pontoise dont elle relève désormais. Aucune réaction, sauf une parodie de confrontation de notre fratrie devant une juge des tutelles de Pontoise qui nous reçoit en fait l'un après l'autre pour qu'il n'y ait pas de débat contradictoire et ne remettra jamais sa décision.

En 2010, je me découvre alors un nouvel ennemi, un « officier ministériel auxiliaire de justice » d'une corruption sidérante, visiblement protégé par la magistrature : notre notaire de famille Emmanuel Lafouge. Il est devenu secrètement le notaire personnel de mon frère et de ma sœur à la mort de notre père en 2008, contre les intérêts de ma mère. Tous trois sont très désireux de vendre notre propriété familiale bien que notre mère y réside. Il agit en gérant de notre SCI, collabore à l'expulsion de ma mère pour qu'elle ne puisse venir voter contre la vente de sa demeure, convoque les AGE pour réélire cogérants mon frère et ma sœur, refuse les AG annuelles obligatoires qui les obligeraient à rendre des comptes sur leur gestion calamiteuse, rédige les PV des AGE en leur faveur, refuse d'y consigner leurs fautes pénales qui les rendent inéligibles, couvre leur recel successoral, multiplie en leur faveur les fausses attestations ratifiant par exemple leur élection comme gérants auprès du greffe ou la modification secrète des statuts de la SCI sans ma signature d'associé à 33 % pourtant obligatoire, enregistre un nouvel associé sans me consulter qui me fait perdre ma minorité de blocage, accepte le testament grossièrement falsifié par ses deux complices ([blog n° 252](#)), refuse le PV de difficulté que je lui réclame, communique aux tribunaux de Pontoise puis de Versailles des partages qui attribuent une partie de mon héritage à mes cohéritiers ([blog n° 252](#)). Mes dépôts de plaintes contre lui auprès du procureur général de Poitiers, du médiateur du notariat, du président du Conseil régional des notaires, du président du Conseil supérieur du notariat et même du garde des Sceaux sont laissées sans suite, ou classées « faute de preuves », ou rejetées avec une mauvaise foi révoltante. La référente d'Anticor Vendée qui enquête sur lui cale soudain, paniquée, face à des menaces venues d'en haut et « pour se préserver » me laisse tomber ([blog n° 185](#)).

En 2012, *Liliane Le Merlus, juge de référé exceptionnel car la seule à avoir résisté aux pressions*, condamne mon frère en tant que tuteur et gérant de la SCI voulant mon expulsion sans argument valable. C'est si bien argumenté qu'il ne contestera pas ([Pièce 11 et blog n° 127](#)). C'est ma seule victoire en justice.

En 2013 après une longue dépression, ma mère meurt, tuée par deux ans d'abus de faiblesse qu'aucun tribunal ni aucun procureur n'a accepté d'étudier. Les juges évitent le sujet, les procureurs classent mes plaintes sans suite ou alors déclarent avoir perdu l'essentiel (les auditions de mon frère et de ma sœur). *Je souligne que cette mort a été voulue par ma sœur*, avide de percevoir l'héritage, soutenue par un frère aveuglé par sa soif de pouvoir qu'elle exauce par ses votes où ils sont majoritaires contre moi avec le soutien du notaire Emmanuel Lafouge. Mon frère signe fièrement ses mails et courriers de titres ronflants : « fondé de pouvoir » de notre mère, « gérant de la SCI », « exécuteur testamentaire », « tuteur ». Il tuerait pour ne pas les perdre. D'où son refus soutenu par les magistrats de la laisser revenir chez elle où elle aurait pu revivre hors de la portée de sa maltraitance, protégée par ma présence, celle de ma fille et celle de l'ADMR dont il ne voulait pas car elle aurait pu rester vivre chez elle grâce à ses bons soins quotidiens.

En 2023, je rédige un dossier accablant contre mon frère et ma sœur où je démontre leur *matricide* ([pièce 10](#)) mené avec le concours de la justice ([blog 259](#)), causé par la volonté de ma sœur d'hériter au plus vite, assistée par mon frère qui ne voit que les pouvoirs qu'elle lui donne. Pour les forcer à réagir, je rends cette accusation publique en l'adressant par mail à une dizaine de personnes. Aucune réaction de leur part, ni de leur avocate pourtant pugnace car assurée du soutien inconditionnel des tribunaux. Cette année, j'ai mis en vente la mort dans l'âme les terres de famille dont j'ai hérité, qui datent de plusieurs siècles, pour trouver de l'argent. J'ai alors découvert qu'elles ont été hypothéquées pour le compte de mon frère et ma sœur en tant que cogérants de la SCI par le tribunal de la Roche sur Yon à hauteur de 98.000 € calculés sur mes condamnations ([pièce 13](#)). Un abus de plus de leur fonction usurpée.

Voilà la fin de mon récit, un abrégé à votre intention du contenu de mon blog.

Peut-être vous demandez-vous comment m'aider. Voilà diverses propositions :

Contenu supprimé dans Wordpress

Vous trouverez ci-joint des pièces attestant de mes dires et une page citant les articles importants de mon blog. Elles vous permettront de constater que je ne suis ni mythomane, ni paranoïaque...

En vous remerciant par avance de m'avoir lu et des efforts que vous consentirez pour ma protection et celle de ma fille, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération,

PIÈCES

1. Liste de mes condamnations depuis 2020 s'élevant à 293.131 €
2. Jugement accordant secrètement la tutelle de ma mère à mon frère
3. Le jugement et ma condamnation par le TJ de Niort en faveur de deux magistrats de la Roche sur Yon, donc de la même juridiction, qui refusent de dépayer (voir aussi l'[article 243 de mon blog](#))
4. Rejet par le CSM de mes 17 plaintes et ma réponse au président du CSM où j'accuse son institution de forfaiture
5. Rétrospective Wordpress de la fréquentation de mon blog depuis 2012 (au 07.04.2024)
6. Arrêt de la cour d'appel de Versailles sur la succession de mes parents, le recel successoral, la falsification du testament, bourré de falsifications afin de pouvoir me condamner à payer 7.000 € à mes voleurs pour procédure « abusive et dilatoire »
7. Mémoire ampliatif présenté par mon avocat à la cour de cassation démontrant les grossières violations du code civil commis par la cour d'appel de Versailles pour parvenir à me condamner
8. Mémoire en défense de mes deux adversaires pour la cour de cassation
9. Prisées attestant des vols et du recel successoral chez mon frère et ma sœur, jamais abordés par les tribunaux qui me condamnent « faute de preuve » à leur verser 7.000 € et leur laissent les vols bien que mon frère avoue le recel au commissaire-priseur :

NOTE : Monsieur Charles de LESPINAY m'a reçu à son domicile le 20 septembre 2017. Il m'a présenté successivement les biens meubles suivants, décrits ci-dessous et dépendant de la succession de Monsieur et Madame de LESPINAY.

10. Mon accusation de matricide portée contre mon frère et ma sœur, restée sans réponse de leur part alors qu'elle est publique. Ce crime n'a été rendu possible que grâce au soutien constant du juge des tutelles Claude Oesinger et du notaire Emmanuel Lafouge complice de mon frère et ma sœur, du silence des procureurs de la Roche sur Yon face à mes plaintes, de la cour d'appel de Poitiers qui a maintenu mon frère comme tuteur en dépit de ses abus de faiblesse évidents.
11. Ordonnance de référé condamnant mon frère pour avoir réclamé mon expulsion sans raison valable
12. Extrait du jugement du tribunal de Paris qui reconnaît les agressions de mon frère et ma sœur contre leur mère et moi... et me condamne à 1€ symbolique.
13. Courrier de mon notaire m'avisant des hypothèques sur les terres dont je viens d'hériter, au profit de mon frère gérant de la SCI, de sa fille et de ma sœur, qui ne me laisse rien
14. Prix américain Awards.ai récompensant mon intelligence artificielle française en 2017 dans la catégorie IA opérationnelle (« AI achievement ») qui disparaît les années suivantes faute d'autres concurrents
15. Article de presse parlant du prix Awards.ai
- 16.
17. Attestation MDPH du handicap de ma fille Diane de Lespinay
18. Liste des escroqueries de mon frère et ma sœur au 18 janvier 2024 couvertes par la justice
19. Constat d'huissier de l'état de délabrement de la SCI familiale
20. Lettre de mon avocate à l'avocate de mon frère et ma sœur leur demandant des actes de gestion basiques restée sans réponse

ARTICLES DE MON BLOG À CONSULTER :

1. Sommaire de mon blog en tant que lanceur d'alertes dénonçant la corruption en France dont il est l'objet : <https://jeanphilippelespinay.blog/>
2. Pour connaitre l'étendue de mes condamnations, faites une recherche dans ce sommaire sur « condamn »
3. Pour connaitre l'étendu de la corruption de mes avocats, cherchez « avocat » dans le sommaire
4. Articles 4 et 203 : articles parus dans la presse sur mon intelligence artificielle
5. Article 151 : le prix Awards.ai récompensant mon intelligence artificielle raisonnante
6. Article 39 : mon interdiction de gérer 10 ans
7. Article 58 : comment je suis contraint par le tribunal de commerce d'accepter la division de mon salaire par deux, sur lequel sera calculée ma future retraite, pour avoir le droit au chômage
8. Articles 81, 83, 84 et 85 : relatent mon expulsion de mon logement à Nantes
9. Article 86 : ma plainte sans suite pour escroquerie et forfaiture contre le JEX Daniel Castagné
10. Article 173 : la corruption du juge des tutelles Claude Oesinger, responsable de mon conflit avec mon frère et ma sœur, et de la mort de ma mère
11. Articles 134, 161, 252, 267 *et surtout 189* : la corruption du notaire de Chantonnay Emmanuel Lafouge
21. Articles 210 et 247 : rejet par le CSM de mes plaintes et ma réponse adressée à son président du CSM accusant son institution de corrompue
22. Articles 174, 226 et 227 : les manœuvres déshonorantes des procureurs pour dissimuler la culpabilité de mon frère et de ma sœur
23. Article 185 : le lâchage d'Anticor face aux soutiens occultes en faveur du notaire Lafouge
24. Article 162 : le PV de difficulté du notaire Emmanuel Lafouge avec la copie des prisées attestant du recel successoral commis par mon frère, sa fille et ma sœur (pages 56 à 70)
25. Article 259 : démonstration de la responsabilité de la justice dans la mort de ma mère
26. Article 127 : condamnation en référé de mon frère en tant que tuteur et gérant réclamant mon expulsion